

Tableau 9 : Les niveaux de mise à disposition de l'information naturaliste publique

	Acteur de l'information naturaliste	Thématique	Echelle de mise à disposition des données		Emprise géographique	Document contractuel	Durée du contrat
			taxon ou syntaxon non protégé ¹ et/ou à valeur patrimoniale régionale faible ² et/ou non confidentiel ³	Espèces soumises à réglementation et/ou à valeur patrimoniale			
1	DIREN, CR	Toute thématique	La plus grande (précise) disponible	La plus grande disponible	Nord Pas-de-Calais	Charte	Permanente
2	Pôles naturalistes	Thématique du pôle	La plus grande (précise) disponible	La plus grande disponible	Nord Pas-de-Calais	Charte	Permanente
3	Autorité publique exerçant une mission de police de l'environnement	Thématique de la police	Sans objet	Espèces réglementées à échelle la plus grande disponible	Nord Pas-de-Calais	Licence d'utilisation	Annuelle reconductible
4	Acteur, membre du réseau ayant des missions de service public de gestion et de conservation du patrimoine naturel régional sur un territoire de la Région.	Thématique d'habilitation Thématique conventionnée	La plus grande disponible	La plus grande disponible après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)	Territoire conventionné	Convention	Annuelle reconductible
5	Acteur membre du réseau (association, observateur, autres structures)	Thématique conventionnée	La plus grande disponible	La plus grande disponible Après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)	Nord Pas-de-Calais	Convention	Annuelle reconductible
6	Acteur commandité par une autorité publique et/ou autorité publique réalisant une étude	Thématique de l'étude	La plus grande disponible	La plus grande disponible Après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)	Localisé au secteur d'étude	Licence d'utilisation	Ponctuelle
7	Tout citoyen	Toute thématique	Communale ³	Communale	Nord Pas-de-Calais	Licence d'utilisation	Sans objet

(1) Par taxon protégé, on entend taxon relevant d'une protection réglementaire officielle régionale, nationale ou internationale ou pour la flore, faisant ou pouvant faire l'objet d'une réglementation sur la cueillette.

(2) La notion de valeur patrimoniale régionale d'un taxon prend en compte les critères de statuts d'indigénat, de raretés et de menaces, à différentes échelles (européenne,

(3) Commune ou autre échelle administrative supérieure

Soit :

- La DIREN et la Région bénéficient de toutes les données à l'échelle la plus grande disponible
- Les pôles, **dans leur thématique** (faune, flore, fonge), bénéficient de toutes les données à l'échelle la plus grande disponible
- **Les autorités publiques exerçant une mission de police de l'environnement (ONCFS, MISE, CSP, ONF, DDE, inspecteurs de sites classés, DSV...)** bénéficient dans la thématique de leur police des données relatives aux espèces réglementées à échelle la plus grande disponible

- Les acteurs membres du réseau¹ ayant des missions de services publics et de conservation du patrimoine naturel régional, dans leur thématiques d'habilitation et dans la thématique conventionnée (**conservation d'une espèce , gestion de milieu)** bénéficient :
 - des données relatives aux espèces non patrimoniales et non protégées à l'échelle la plus grande disponible
 - des données relatives aux espèces soumises à réglementation et/ou à valeur patrimoniale à l'échelle la plus grande disponible après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)

- **Les acteurs membres du réseau¹ dans la thématique conventionnée** bénéficient :
 - des données relatives aux espèces non patrimoniales et non protégées à l'échelle la plus grande disponible
 - des données relatives aux espèces soumises à réglementation et/ou à valeur patrimoniale à l'échelle la plus grande disponible après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)

- **Les autorités publiques et ou les structures commanditées par elles**, bénéficient dans la thématique de leur étude
 - des données relatives aux espèces non patrimoniales et non protégées à l'échelle la plus grande disponible
 - des données relatives aux espèces soumises à réglementation et/ou à valeur patrimoniale à l'échelle la plus grande disponible après acceptation par le pôle de l'objet de l'étude (Aarhus)

- **Le public et autres structures** accèdent à toutes les données l'échelle communale.

¹ Ayant signé une convention avec un pôle